

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO
États financiers
Pour la période allant du 1^{er} avril 2018 au 7 juin 2019

**Financial Services
Commission
of Ontario**

**Commission des
services financiers
de l'Ontario**



5160 Yonge Street
16th Floor
Toronto ON
M2N 6L9

Telephone: 416 250 7250
Facsimile: 416 590 7070
Toll free: 1 800 668 0128

5160, rue Yonge
16^e étage
Toronto (Ontario)
M2N 6L9

Téléphone : 416 250 7250
Télécopieur : 416 590 7070
Sans frais : 1 800 668 0128

Le 22 mai 2020

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La Commission des services financiers de l'Ontario (la Commission) a été créée en vertu de la *Loi de 1997 sur la Commission des services financiers de l'Ontario*. Conformément à la loi, le surintendant est responsable des affaires financières et administratives de la Commission.

Sous la direction du surintendant, la direction de la Commission est responsable de l'intégrité et de la juste présentation de toute l'information contenue dans les états financiers et les notes afférentes. La direction a préparé les états financiers conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif du secteur public. La préparation des états financiers fait appel au jugement de la direction et nécessite l'utilisation des meilleures estimations, particulièrement lorsque la comptabilisation courante des opérations ne peut être déterminée avec certitude qu'au cours de périodes ultérieures.

La direction de la Commission s'engage à offrir ses services conformément aux normes d'intégrité les plus élevées. La direction a élaboré et tient à jour des contrôles financiers, des systèmes d'information et des pratiques de manière à assurer, dans la mesure du possible, la fiabilité de l'information financière et la protection de ses éléments d'actif.

Les présents états financiers portent sur la période allant du 1^{er} avril 2018 au 7 juin 2019. Après la dissolution de la Commission, le ministère des Finances est devenu responsable de l'information financière se rapportant à la Commission. Le ministère des Finances a demandé à la direction et au personnel de l'Autorité de réglementation des services financiers (ARSF) d'effectuer la clôture de l'exercice le 7 juin 2019.

Les états financiers ont été vérifiés par le Bureau de la vérificatrice générale. La responsabilité de la vérificatrice générale consiste à exprimer une opinion sur la fidélité des états financiers par rapport aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public. Les états financiers ont été approuvés par le ministère des Finances. Vous trouverez ci-après le rapport de la vérificatrice.

Randy Nanek
Directeur général des finances
ARSF

Stephen Power
Vice-président directeur, services généraux
ARSF



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministère des Finances

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de la Commission des services financiers de l'Ontario (la Commission), qui comprennent l'état de la situation financière au 7 juin 2019 et les états des résultats d'exploitation, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour la période allant du 1^{er} avril 2018 au 7 juin 2019, ainsi que les notes complémentaires, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 7 juin 2019, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour la période allant du 1^{er} avril 2018 au 7 juin 2019, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de la Commission conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Observations concernant l'avenir de la Commission

J'attire l'attention sur la note 1 des états financiers, qui indique le transfert, le 8 juin 2019, des activités de la Commission à l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers. Mon opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Commission à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Commission a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Commission.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- J'identifie et j'évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- J'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Commission.
- J'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Commission à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion

modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Le 8 juin 2019, les activités de la Commission ont été transférées à l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers.

- J'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

La vérificatrice générale,



Toronto (Ontario)

Le 22 mai 2020

Bonnie Lysyk, MBA, FCPA, FCA, ECA

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

État de la situation financière

au 7 juin 2019

(en milliers de dollars)

	7 juin 2019	31 mars 2018
ACTIF		
À court terme		
Trésorerie	1	1
Débiteurs (note 3)	12 338	353
Charges payées d'avance	375	236
	<u>12 714</u>	<u>590</u>
Montant dû par la province (note 9a)	23 915	40 555
Immobilisations, nettes (note 4)	4 444	8 593
	<u>41 073</u>	<u>49 738</u>
PASSIF ET ACTIF NET		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer	15 715	12 384
	<u>15 715</u>	<u>12 384</u>
Obligation au titre des avantages sociaux futurs (note 8)	2 121	4 549
Produit comptabilisé d'avance (note 5)	17 930	23 224
Incitatifs à la location comptabilisés d'avance (note 6)	66	261
Actif net		
Investi en immobilisations	4 444	8 593
Grevé d'affectations d'origine interne (note 12)	797	727
	<u>41 073</u>	<u>49 738</u>

Événements subséquents (note 13)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Signé à l'origine sur la version anglaise

David Wai

Sous-ministre adjoint, Division des politiques en matière de services financiers

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

État des résultats d'exploitation Pour la période terminée le 7 juin 2019 (en milliers de dollars)

	1 ^{er} avril 2018 - 7 juin 2019	1 ^{er} avril 2017 - 31 mars 2018
Revenus (note 7)		
Cotisations	52 473	38 402
Droits, permis, inscriptions et autres	24 912	17 172
	<u>77 385</u>	<u>55 574</u>
Charges		
Traitements et salaires	38 851	31 152
Avantages sociaux (note 8)	16 448	7 991
Transport et communications	648	525
Services	20 246	19 590
Fournitures et matériel	375	338
Amortissement	1 644	1 353
Créances douteuses	2 111	185
Radiation d'actifs de TI en cours de mise au point (note 4)	3 123	-
	<u>83 446</u>	<u>61 134</u>
Moins : Recouvrements (note 10)	5 528	4 628
	<u>77 918</u>	<u>56 506</u>
Déficit des revenus par rapport aux charges d'exploitation	(533)	(932)
Contribution de la province (note 9a)	603	1 190
Excédent des revenus par rapport aux charges (notes 9a et 12)	<u>70</u>	<u>258</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

État de l'évolution de l'actif net Pour la période terminée le 7 juin 2019 (en milliers de dollars)

	Investi en immobilisations	Actif net grevé d'affectations d'origine interne	Actif net non grevé d'affectations	1 ^{er} avril 2018 - 7 juin 2019	1 ^{er} avril 2017 - 31 mars 2018
				Total	Total
Solde au début de l'exercice	8 593	727	-	9 320	9 416
Excédent (déficit) des revenus par rapport aux charges	-	70	(603)	(533)	(932)
Contribution de la province	-	-	603	603	1 190
Investissements en immobilisations	(4 149)	-	-	(4 149)	(354)
Solde à la fin de l'exercice	4 444	797	-	5 241	9 320

Voir les notes afférentes aux états financiers.

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

État des flux de trésorerie Pour la période terminée le 7 juin 2019 (en milliers de dollars)

	1 ^{er} avril 2018 - 7 juin 2019	1 ^{er} avril 2017 - 31 mars 2018
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités suivantes		
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Excédent des revenus par rapport aux charges	70	258
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	1 644	1 353
Amortissement des incitatifs à la location comptabilisés d'avance	(195)	(165)
Avantages sociaux futurs	(2 428)	(518)
Créances douteuses	2 111	185
Perte sur l'aliénation d'immobilisations	3 363	-
Variation du fonds de roulement hors trésorerie :		
Débiteurs	(14 096)	(501)
Charges payées d'avance	(139)	(224)
Créditeurs et charges à payer	3 331	(3 660)
Montant dû par la province	16 640	(3 506)
Produits comptabilisés d'avance	(5 294)	8 131
	<u>5 007</u>	<u>1 353</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(858)	(999)
	<u>(858)</u>	<u>(999)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Investissements en immobilisations par la province	(4 149)	(354)
	<u>(4 149)</u>	<u>(354)</u>
Variation nette de la trésorerie	-	-
Trésorerie, début de l'exercice	1	1
	<u>1</u>	<u>1</u>
Trésorerie, fin de l'exercice	<u>1</u>	<u>1</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

Notes complémentaires aux états financiers

Pour la période financière allant du 1^{er} avril 2018 au 7 juin 2019

1. ACTIVITÉS DE LA COMMISSION ET TRANSFERT DES ACTIVITÉS

La Commission des services financiers de l'Ontario (la Commission) a été créée en vertu de la *Loi de 1997 sur la Commission des services financiers de l'Ontario*. La Commission a pour mandat, dans le cadre de ses activités de réglementation, de protéger l'intérêt public et d'accroître la confiance du public en ce qui concerne les assurances, les régimes de retraite, les credit unions, les sociétés de fiducie, les caisses populaires, les coopératives et les maisons de courtage d'hypothèques, et en outre de formuler des recommandations à l'intention du ministre des Finances sur les questions touchant les secteurs réglementés. La Commission applique les lois suivantes : la *Loi sur les assurances*, la *Loi sur les régimes de retraite*, la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions*, la *Loi sur les sociétés de prêt et de fiducie*, la *Loi de 2006 sur les maisons de courtage d'hypothèques, les prêteurs hypothécaires et les administrateurs d'hypothèques* et la *Loi sur les sociétés coopératives*. À titre d'organisme de réglementation de la province de l'Ontario, la Commission est exonérée des impôts sur le revenu.

Le 8 juin 2019, la *Loi sur la Commission des services financiers de l'Ontario* a été substantiellement révoquée et l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF) est devenue responsable des fonctions de réglementation de la Commission en vertu de la *Loi de 2016 sur l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (Loi sur l'ARSF)* et du projet de loi 100, *Loi de 2019 pour protéger l'essentiel (mesures budgétaires)*.

En conséquence, la dernière journée d'activité de la Commission avant cette restructuration était le 7 juin 2019 (voir la note 13). À compter du 8 juin 2019, l'ARSF a assumé les fonctions de réglementation de la Commission.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif du secteur public (les « NCSP-OSBLSP ») publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP »). Les principales conventions comptables utilisées pour la préparation des présents états financiers sont résumées ci-après.

(a) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur leur durée utile estimative. La durée utile des immobilisations de la Commission a été établie comme suit :

Logiciels mis au point sur demande	5 à 10 ans
Matériel de bureau et fournitures	5 ans
Matériel informatique	3 à 6 ans
Améliorations locatives	tout au long de la durée du bail

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

Notes complémentaires aux états financiers

Pour la période financière allant du 1^{er} avril 2018 au 7 juin 2019

(b) Constatation des revenus

Les revenus de cotisations tirés des secteurs des assurances, des régimes de retraite, des credit unions et des caisses populaires ainsi que des sociétés de prêt et de fiducie sont comptabilisés lorsque les coûts récupérables relatifs à l'application des diverses lois régissant ces secteurs sont engagés. Les revenus tirés des droits, des permis et des inscriptions sont comptabilisés durant la période à laquelle ils s'appliquent.

(c) Instruments financiers

La Commission suit les NCSP-OSBLSP relatives aux instruments financiers. En vertu de ces normes, tous les instruments financiers sont inclus dans l'état de la situation financière et sont mesurés à la juste valeur marchande, au coût ou au coût après amortissement. Les comptes débiteurs et créditeurs ainsi que les charges à payer de la Commission sont inscrits au coût dans les états financiers.

(d) Utilisation d'estimations

La direction a utilisé des estimations et des hypothèses qui influent sur le montant déclaré des actifs et des passifs à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des revenus et des charges pour la période visée. Les montants réels pourraient différer de ces estimations. Les éléments importants touchés par ces estimations et hypothèses sont les charges d'amortissement, les charges à payer et les avantages sociaux futurs, ainsi que la répartition des coûts entre les secteurs d'activité.

3. DÉBITEURS

Le solde des débiteurs comprend 11,58 millions de dollars en débiteurs à recevoir qui se rapportent aux montants devant être facturés aux secteurs réglementés pour la période allant du 1^{er} avril 2019 au 7 juin 2019. En raison de la dissolution de la Commission, ce sera l'ARSF qui facturera ces montants aux secteurs.

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

Notes complémentaires aux états financiers

Pour la période financière allant du 1^{er} avril 2018 au 7 juin 2019

4. BIENS IMMOBILISÉS

		7 juin <u>2019</u>		31 mars <u>2018</u>
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	(en milliers de dollars)			
Logiciels mis au point sur demande	14 387	11 587	2 800	3 776
Logiciels sur demande en cours de mise au point	-	-	-	3 306
Améliorations locatives	7 352	7 312	40	74
Matériel informatique	2 932	1 328	1 604	1 437
Matériel de bureau et fournitures	2 209	2 209	-	-
	26 880	22 436	4 444	8 593

En raison de la restructuration imminente de la Commission, toutes les importantes dépenses en immobilisations de TI ont été suspendues. La direction a déterminé qu'il n'y avait aucun avantage futur lié aux logiciels sur demande en cours de mise au point. Par conséquent, 3,36 millions de dollars en actifs ont été radiés, dont une somme de 3,12 millions de dollars qui a été absorbée par la Commission et une somme de 0,24 million de dollars qui a été affectée au Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles, une partie apparentée.

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

Notes complémentaires aux états financiers

Pour la période financière allant du 1^{er} avril 2018 au 7 juin 2019

5. PRODUITS COMPTABILISÉS D'AVANCE LIÉS AUX PERMIS ET AUX INSCRIPTIONS

Les produits comptabilisés d'avance correspondent aux paiements reçus au titre des droits, des permis et des inscriptions qui couvrent une période plus longue que la période financière en cours. La partie comptabilisée d'avance est ajoutée aux revenus durant l'année de permis applicable. Les écarts des soldes des produits comptabilisés d'avance au cours de la période financière se résument comme suit :

	Solde au début de la période	Reçu au cours de la période	Comptabilisé au cours de la période	Solde à la fin de la période
(en milliers de dollars)				
Agents d'assurance	4 293	5 767	(5 384)	4 676
Experts en sinistres	30	302	(220)	112
Courtiers en hypothèques	13 569	4 238	(9 951)	7 856
Sociétés d'assurance	1 171	1 644	(1 518)	1 297
Fournisseurs de services	3 532	2 788	(3 532)	2 788
Autres	629	1 733	(1 161)	1 201
	23 224	16 472	(21 766)	17 930

6. INCITATIFS À LA LOCATION COMPTABILISÉS D'AVANCE

En juillet 2014, le bail des locaux qu'occupent les bureaux de la Commission a été prolongé du 31 octobre 2015 au 31 octobre 2020. La prolongation du bail comprenait un incitatif de 0,82 million de dollars au cours des quatre premiers mois de la prolongation du bail.

L'incitatif à la location comptabilisé d'avance se compose de la partie des paiements futurs de loyer attribuable à la période de location gratuite et de l'allocation pour améliorations locatives, et il est constaté au titre des frais de location réduits pendant la durée du bail, de façon linéaire.

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

Notes complémentaires aux états financiers

Pour la période financière allant du 1^{er} avril 2018 au 7 juin 2019

(en milliers de dollars)	7 juin 2019	31 mars 2018
Solde au début de la période	426	591
Moins : Amortissement des incitatifs à la location	<u>(195)</u>	<u>(165)</u>
Incitatifs à la location différés	231	426
Moins : Annuité incluse dans les crédoiteurs et charges à payer	<u>(165)</u>	<u>(165)</u>
Solde à la fin de la période	<u>66</u>	<u>261</u>

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

Notes complémentaires aux états financiers

Pour la période financière allant du 1^{er} avril 2018 au 7 juin 2019

7. REVENUS

En vertu de la *Loi sur la Commission des services financiers de l'Ontario*, la Commission peut recouvrer tous ses coûts au moyen des cotisations et des droits imputés à toutes les entités ou personnes qui font partie des secteurs réglementés. Au cours de la période financière, les revenus gagnés au titre des lois suivantes appliquées par la Commission et de leurs règlements d'application se répartissent comme suit :

	7 juin 2019	31 mars 2018
	en milliers de dollars	
<i>Loi sur les assurances</i>		
Cotisations des assureurs	29 759	21 773
Droits, permis et autres	7 663	6 129
Droits et permis des fournisseurs de services	4 949	3 783
<i>Loi sur les régimes de retraite</i>		
Cotisations des régimes de retraite	22 270	16 072
Droits d'inscription et autres	77	74
<i>Loi sur les caisses populaires et les credit unions</i>		
Cotisations des caisses populaires et credit unions	405	398
Droits et autres	162	109
<i>Loi sur les sociétés de prêt et de fiducie</i>		
Cotisations des sociétés de prêt et de fiducie	39	159
Droits, permis et inscriptions	5	2
<i>Loi de 2006 sur les maisons de courtage d'hypothèques, les prêteurs hypothécaires et les administrateurs d'hypothèques</i>		
Droits, permis, inscriptions et autres	12 049	7 063
<i>Loi sur les sociétés coopératives</i>		
Droits et autres	7	12
	77 385	55 574

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

Notes complémentaires aux états financiers

Pour la période financière allant du 1^{er} avril 2018 au 7 juin 2019

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Le personnel de la Commission a droit aux avantages qui ont fait l'objet de négociations centralisées pour les employés de la fonction publique de l'Ontario. Le passif futur lié aux prestations acquises est comptabilisé dans les états financiers consolidés de la province. Ces prestations sont comptabilisées comme suit :

i. Prestations de retraite

Les employés à temps plein de la Commission adhèrent à la Caisse de retraite des fonctionnaires (CRF) et à la Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (CR-SEFPO), qui sont des régimes de retraite à prestations déterminées. La province de l'Ontario, qui est l'unique promoteur de la CRF et copromoteur de la CR-SEFPO, détermine les cotisations annuelles de la Commission à ces caisses de retraite. La Commission n'est pas un promoteur de ces caisses de retraite, ce qui signifie que les gains et les pertes établis selon les évaluations actuarielles prévues par la loi ne constituent pas un actif ou une obligation de la Commission. Les paiements versés par la Commission, au montant de 3,64 millions de dollars (2,76 millions de dollars en 2018), sont comptabilisés avec les avantages sociaux des employés dans l'état des résultats.

ii. Obligation au titre des avantages sociaux futurs

Les avantages sociaux futurs des employés comprennent les indemnités de cessation d'emploi accumulées, les droits à congé annuel non utilisés, les indemnités de cessation d'emploi supplémentaires pour les employés qui devraient être déclarés excédentaires et les autres indemnités futures auxquelles ils ont droit. Pour la période, toutes les indemnités de cessation d'emploi s'élèvent à 6,49 millions de dollars (0,77 million de dollars en 2018) et sont incluses avec les avantages sociaux ainsi que les salaires et traitements des employés dans l'état des résultats. L'obligation totale au titre de ces coûts est prise en compte dans l'obligation au titre des avantages sociaux futurs, moins les montants payables dans un délai d'un an, lesquels sont inclus dans les créditeurs et charges à payer de l'état de la situation financière, comme suit :

	7 juin 2019	31 mars 2018
	(en milliers de dollars)	
Obligation totale au titre des avantages sociaux futurs	14 658	7 964
Moins : Somme exigible dans l'année et comptabilisée avec les comptes créditeurs et les charges à payer	(12 537)	(3 415)
Obligation au titre des avantages sociaux futurs	2 121	4 549

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

Notes complémentaires aux états financiers

Pour la période financière allant du 1^{er} avril 2018 au 7 juin 2019

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

La part des indemnités légales de cessation d'emploi de l'obligation au titre des avantages sociaux futurs a été calculée en s'appuyant sur les hypothèses suivantes : un taux d'actualisation de 3,25 % (2,9 % en 2018) et un nombre moyen estimatif d'années avant la retraite de 10,56 ans (10,4 ans en 2018). Par suite de changements à la politique s'appliquant à ces prestations, aucune hypothèse relative à l'indexation du salaire et du traitement n'a été émise (0 % en 2018). Ces hypothèses représentent les meilleures estimations de la direction.

Les coûts de restructuration de la Commission liés aux indemnités de cessation d'emploi comprenaient également les indemnités de départ bonifiées et les paiements tenant lieu de préavis. Ces coûts totalisaient 3,67 millions de dollars (0 \$ en 2018) et 3,71 millions de dollars (0 \$ en 2018) respectivement et figurent à la rubrique des créiteurs et charges à payer dans l'état de la situation financière et à la rubrique des avantages sociaux et des salaires et traitements des employés dans l'état des résultats.

iii. Autres avantages postérieurs à l'emploi non liés aux prestations de retraite

Les coûts des autres avantages postérieurs à l'emploi non liés aux prestations de retraite sont déterminés et financés régulièrement par la province et, par conséquent, ne sont pas inclus dans les présents états financiers.

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

(a) Montants dus par la province

Les montants dus selon le solde de la province comptabilisé dans les états financiers correspondent à la différence entre les recettes versées à la province et les charges payées par la Commission. Si la Commission enregistre un déficit au cours d'une période donnée, celui-ci sera absorbé par la province.

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

Notes complémentaires aux états financiers

Pour la période financière allant du 1^{er} avril 2018 au 7 juin 2019

Pour la période, la Commission affiche l'excédent (déficit) suivant par secteur :

Excédent (déficit) par secteur :	7 juin 2019	31 mars 2018
	<u>(en milliers de dollars)</u>	
Déficit par secteur :		
Secteur des sociétés coopératives	(503)	(356)
Secteur des courtiers hypothécaires	(100)	(834)
	<u>(603)</u>	<u>(1 190)</u>
Excédent par secteur :		
Secteur des fournisseurs de services de santé	70	258
	<u>70</u>	<u>258</u>

(b) Avantages sociaux

Certains avantages sociaux futurs sont payés par la province, comme l'indique la note 8.

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

Notes complémentaires aux états financiers

Pour la période financière allant du 1^{er} avril 2018 au 7 juin 2019

(c) Autres charges administratives

Le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs, le ministère des Finances et le ministère du Procureur général de l'Ontario ainsi que l'ARSF ont facturé des services administratifs, y compris des services liés à la paie et aux avantages sociaux, des services informatiques, des services juridiques et des locaux pour bureaux. Les charges apparentées totales payées par la Commission s'élevaient à 15,70 millions de dollars (14,51 millions de dollars en 2018).

(d) Bail des locaux des bureaux

Le bail des locaux occupés par les bureaux de la Commission a été cédé à l'ARSF en date du 1^{er} juillet 2018. L'ARSF a facturé à la Commission sa part des coûts des locaux, qui totalisaient 4,82 millions de dollars pour la période terminée le 7 juin 2019 et sont inclus au poste « Services » de l'état des résultats.

10. RECOUVREMENTS

La Commission fournit des services administratifs et autres services de soutien à un certain nombre d'organismes et recouvre les coûts de prestation de ces services auprès de ceux-ci, conformément au protocole d'entente ou à l'accord conclu avec ces organismes. Voici le détail des données relatives à ces recouvrements :

	7 juin 2019	31 mars 2018
	<u>(en milliers de dollars)</u>	
Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles (apparenté)	2 742	2 493
Fonds de garantie des prestations de retraite (apparenté)	849	758
Agence statistique d'assurance générale	692	484
Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite	364	232
Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance	623	433
Conseil canadien des autorités de réglementation des courtiers en hypothèques	258	228
	<u>5 528</u>	<u>4 628</u>

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

Notes complémentaires aux états financiers

Pour la période financière allant du 1^{er} avril 2018 au 7 juin 2019

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de taux d'intérêt :

Le passif et l'actif financier de la Commission ne sont exposés à aucun risque de taux d'intérêt.

Risque de change :

Le risque de change auquel pourrait être exposée la Commission est minimale étant donné que très peu d'opérations sont effectuées dans des devises autres que le dollar canadien.

Risque de crédit :

Dans le cas des instruments financiers des débiteurs exigibles des organisations et des personnes qui font partie des secteurs réglementés, la Commission est exposée à un faible risque de crédit en raison d'un taux de recouvrement historique élevé.

Risque d'illiquidité :

La Commission est exposée à un risque lié aux liquidités minimal puisqu'elle peut recouvrer tous ses coûts au moyen des cotisations et des droits imputés à toutes les entités ou personnes qui font partie des secteurs réglementés. Aussi, tout déficit de revenus par rapport aux charges est absorbé par la province et est constaté au poste « Montant dû par la province » dans l'état de la situation financière.

12. ACTIF NET GREVÉ D'AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

La Commission a grevé d'affectations d'origine interne une somme de 0,80 million de dollars (0,73 million de dollars en 2018) provenant du secteur des fournisseurs de services de santé (note 9a). Cette somme sera transférée à l'ARSF et sera utilisée dans le secteur concerné à l'avenir.

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

Notes complémentaires aux états financiers

Pour la période financière allant du 1^{er} avril 2018 au 7 juin 2019

13. ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS – DISSOLUTION ET RESTRUCTURATION DE LA COMMISSION

Le 3 mars 2015, le gouvernement annonçait la constitution d'un Comité consultatif d'experts (le « Comité ») pour effectuer un examen des mandats de la Commission, du Tribunal des services financiers et de la Société ontarienne d'assurance-dépôts. Le Comité a mené une consultation publique sur les aspects soumis à l'examen et a publié un rapport final le 31 mars 2016, qui recommandait l'établissement d'un nouvel organisme de réglementation des services financiers en Ontario.

Le 8 juin 2019, l'ARSF est entrée en activité et a assumé la quasi-totalité des responsabilités de la Commission, ainsi que certains actifs et passifs et certaines obligations contractuelles. Un arrêté de transfert, qui a été rendu en vertu de la *Loi sur l'ARSF* par le ministre des Finances et président du Conseil des ministres de l'époque, établit les paramètres de ce transfert. L'arrêté de transfert prévoit également que l'ensemble des droits, des responsabilités et des obligations qui se rapportaient aux procédures civiles intentées par ou contre la Commission ou le surintendant sont transférés au ministère des Finances, tandis que toutes les procédures réglementaires sont transférées à l'ARSF.

En date du 8 juin 2019, la Commission n'a pas d'employés. Les actifs et les passifs de la Commission seront transférés à l'ARSF et au ministère des Finances de la manière suivante :

Actifs et passifs	ARSF	Ministère des Finances	Total
(en milliers de dollars)			
Actifs transférés :			
Trésorerie		1	1
Débiteurs	11 727	611	12 338
Charges payées d'avance	375		375
Montant dû par la province	5 760	18 155	23 915
Immobilisations nettes	4 444		4 444
Total de l'actif	22 306	18 767	41 073
Passifs transférés :			
Créditeurs et charges à payer	1 392	14 323	15 715
Obligation au titre des avantages sociaux	2 121		2 121
Produit comptabilisé d'avance	17 930		17 930
Incitatifs à la location comptabilisés avance	66		66
Actif net	797	4 444	5 241
Total – passif et actif net	22 306	18 767	41 073

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

Notes complémentaires aux états financiers

Pour la période financière allant du 1^{er} avril 2018 au 7 juin 2019

14. DONNÉES COMPARATIVES

Les données comparatives concernent un exercice, tandis que les données sur la période visée concernent une période d'environ 14 mois, ce qui signifie qu'une comparaison n'est peut-être pas pertinente dans certains cas.